Image not found or type unknown

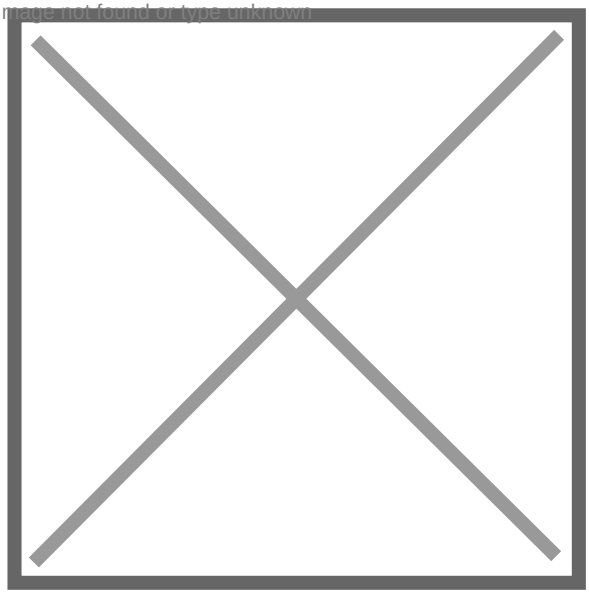

# Annulation de la vente de la cheminée pour cause de déménagement

Par **poret_old**, le **21/11/2007** à **16:03**

le 6 mai 2006 nous avons fait l'achat d'une cheminée à la foire de paris (nous avons versé un accompte de 500 €).
L'installation était prévue en juin 2007 mais nous avons vendu notre maison entre temps et avons commencé une procédure de divorce à l'amiable.
Comment faire pour annuler le contrat ?peut-on récupérer notre accompte ? et le vendeur (cheminée Godin) ne risque-t'il pas de nous demander des dommages et intérêts ?
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés